Séance du Conseil Municipal du 29/09/2005 **N° 197**

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2005025

Signataire : MG/PC

OBJET : Création de la commission consultative des services publics locaux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi démocratique de proximité du 21 décembre 2002,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article Unique : La commission consultative des services publics locaux est composée de :

- Me Jacqueline SANDT, représentants de la maison du commerce et de l'artisanat
- M. René FRANCOIS, ″ ″
- Me Sophie MATHIS, ″ ″
- M. Guy REGAZZI, ″ ″
- M. Marc RUER, Conseiller municipal délégué

le Maire